

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél: 33 (0)4 91 14 05 80 - ffpjp.siege@petanque.fr



Marseille le 24 novembre 2015

XG/AC

Comités Départementaux

Objet : Assurances

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le contrat d'assurance de la FFPJP qui couvre notamment nos licenciés et clubs, auprès de la compagnie **MMA**, est toujours applicable en 2016.

Votre Comité a reçu (ou va recevoir prochainement) par transporteur directement de la compagnie, le document suivant:

- **1 Formulaire de prise de licence**, pour chacun de vos joueurs, avec au recto le bordereau joint "DEMANDE LICENCE JOUEURS" et au verso l'option "AVANTAGE" qui doit lui être **communiqué OBLIGATOIREMENT**. (Art L. 321-4 Code du sport).

Le guide d'assurance saison 2016, pour chacun de vos clubs, n'est pas cette année imprimé dans une démarche d'éco-responsabilité, mais téléchargeable sur le portail fédéral (pas de changements par rapport à 2015).

Le joueur doit être informé :

- De la possibilité de souscrire des garanties supplémentaires (notice Avantage)
- De la possibilité de refuser d'adhérer au contrat d'assurance couvrant les dommages corporels (voir attestation sur l'honneur).
- De la possibilité de refuser que ses données personnelles soient utilisées à des fins commerciales.

Ainsi, grâce à la signature du joueur, nous pourrons rapporter la preuve qu'il en a bien eu connaissance.

Je vous rappelle que votre responsabilité peut être engagée, et par la même celle de la FFPJP, pour défaut d'informations si le joueur n'a pas été en possession de ce document.

Vous trouverez, ci-joints, comme tous les ans, les bordereaux types de prise et de renouvellement (onglets recto/verso en bas à gauche) du club au Comité.

Restant à votre disposition,
Sportivement

Xavier GRANDE
Directeur de la F.F.P.J.P

Alain CANTARUTTI
Président de la F.F.P.J.P

Copie : Comité Directeur et Ligues

